FOURRIÈRE ANIMALE (BIPA) - La présentation générale

Afin que les communes puissent se mettre en conformité avec le Code Rural qui prévoit que chacune d'elle, quelle que soit sa taille, doit disposer d'une fourrière pour mettre en sécurité les animaux trouvés en état de divagation sur le domaine public, le SIVOM du canton d'Agde a été désigné, en 1989 pour gérer cette compétence et créer la structure pour répondre à ce besoin.

Le site a été construit en limite de la réserve naturelle de Roque Haute sur la commune de Vias pour limiter les nuisances sonores et olfactives. Le chenil a une capacité d'une trentaine de chiens qui sont répartis dans 20 boxs en attendant que leur propriétaire se manifeste ou qu'ils soient transférés vers une nouvelle structure d'accueil en vue d'une adoption.

En 2024, suite au départ en retraite d'un agent titulaire, la direction du SIVOM a décidé de recruter un agent sous contrat à durée déterminée, à compter du 15 mars, pour compléter l'équipe. Les 4 agents du service sont en charge des tâches journalières suivantes :

- les tournées planifiées, les interventions occasionnelles à la demande des municipalités adhérentes et des services de police et les aides matérielles ou techniques apportées dans le cadre des campagnes de stérilisation de chats ;
- la prise en charge des animaux capturés et les soins à leur apporter ;
- la recherche des propriétaires et la restitution des animaux après identification ;
- les propositions à l'adoption (au terme du délai légal de garde) et au besoin les transferts vers les associations de protection animale partenaires ;
- le nettoyage des locaux et du chenil, l'entretien des bâtiments et des terrains ;
- le ramassage des chiens et chats morts, sur la voie publique et éventuellement chez les particuliers (sous conditions).

Les évolutions des lois en matière de maltraitance et du bien être animal ont conduit la direction du SIVOM à prendre en compte ces nouveaux aspects dans l'accueil des animaux. Pour accompagner cette transition, la désignation du service a été modifiée. Le logo BIPA (BRIGADE d'INTERVENTION et de PROTECTION ANIMALE) a été adopté et il sera dorénavant apposé sur les véhicules de la fourrière animale lors des renouvellements.

- Les communes adhérentes

En 2024, aucune nouvelle adhésion n'a été enregistrée. Le service dessert les 20 communes suivantes :

• AGDE	• BESSAN	• VIAS	• AUMES
• CASTELNAU DE GUERS	• CAUX	• CAZOULS D'HÉRAULT	• FLORENSAC
• LÉZIGNAN LA CÈBE	• NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	• MONTAGNAC	• NIZAS
• PAULHAN	• PÉZENAS	• PINET	• POMÉROLS
• PORTIRAGNES	• SAINT-PONS DE MAUCHIENS	• SAINT-THIBÉRY	• USCLAS D'HÉRAULT

- Les tarifs

Conformément à la délibération du 14 décembre 2023, des nouveaux tarifs sont entrés en vigueur, dans le cadre de la régie de recette de la fourrière animale, depuis le 1er janvier 2024. Le coût des prestations est désormais facturé en fonction du barème suivant :

- Frais d'entrée	80,00 €
- Garde journalière à partir du 2e jour	27,00 €
- Identification d'un animal	90,00 €
- Ramassage des animaux morts	100,00 €
- Enlèvement de chats (par animal)	30,00 €
- Prise en charge d'un animal à la demande d'une collectivité	750,00 €

FOURRIÈRE ANIMALE (BIPA) - L'état des captures

Communes	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	91	12
BESSAN	23	14
VIAS	38	
AUMES	4	
CASTELNAU DE GUERS	4	
CAUX	10	
CAZOULS D'HÉRAULT	1	
FLORENSAC	26	1
MONTAGNAC	6	
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	3	1
NIZAS	1	
LÉZIGNAN LA CÈBE	4	
PAULHAN	6	
PÉZENAS	26	1
PINET	5	
POMÉROLS	3	
PORTIRAGNES	6	
SAINT THIBÉRY	5	
SAINT PONS DE MAUCHIENS	1	
USCLAS D'HÉRAULT	1	
TOTAUX	**264**	**29**

- L'évolution des captures

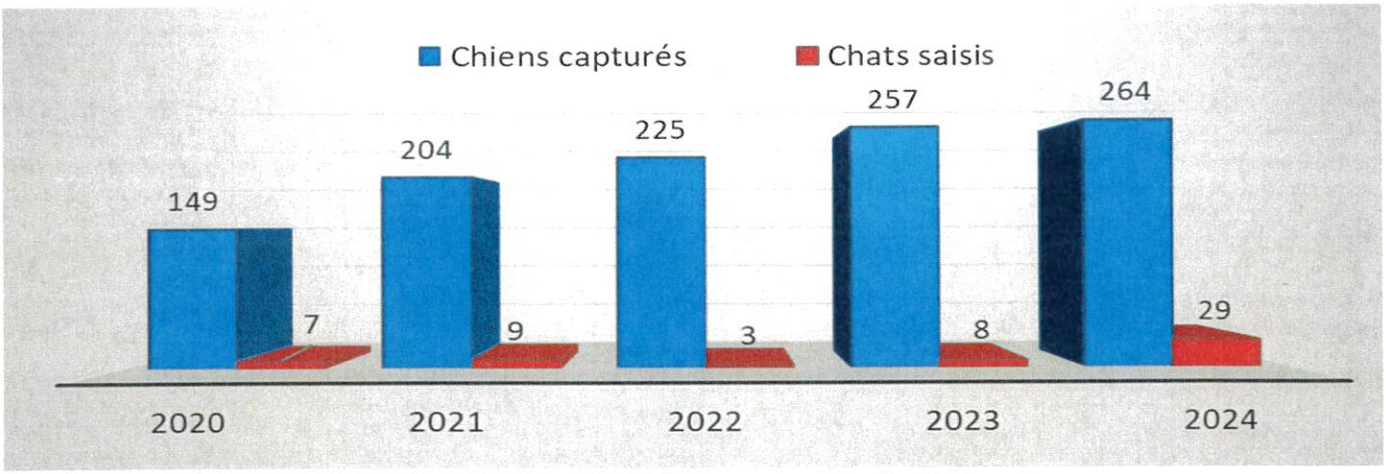

En 2024, le nombre de captures de chiens n'a quasiment pas évolué, il est de 264 contre 257 en 2023.

Cependant on peut noter une augmentation des captures de chats liée à une intervention particulière effectuée à la demande du secteur privé pour piéger des chats et des chatons qui créaient des nuisances dans un camping. Le tarif prévu, à cet effet, dans le cadre de la régie de recette de la fourrière animale a été appliqué.

Les animaux déplacés ont été pris en charge par l'association agathoise « Le Chat Agathois » et par l'association « Terra Tao » située à Magalas pour être proposés à l'adoption.

L'engagement des communes en ce qui concerne les conventions avec les fondations (30 millions d'amis, Brigitte Bardot…) dans le cadre des campagnes de stérilisation de chats et d'identification ont été reconduites, cette année pour continuer à limiter la prolifération et contenir leur population.

FOURRIÈRE ANIMALE (BIPA) - les états complémentaires

Les dépôts de la B.S.V.P. d'Agde

Pendant les heures de fermeture de la fourrière animale ainsi que les week-ends et les jours fériés, la brigade environnement de la ville d'Agde prend le relais sur tous les secteurs de la ville pour assurer la mise en sécurité des chiens errants sur le domaine public. En 2024, le nombre de dépôt effectué en fourrière dans les cages extérieures dédiées, à cet effet, est de 45.

Secteur de capture	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total par secteur
AGDE	2	1	7	3		3	12		1	2	3	2	36
CAP D'AGDE			1		1	2		1					5
GRAU D'AGDE						1		2					3
TAMARISSIERE					1								1
Total	**2**	**1**	**8**	**3**	**2**	**6**	**12**	**3**	**1**	**2**	**3**	**2**	**45**

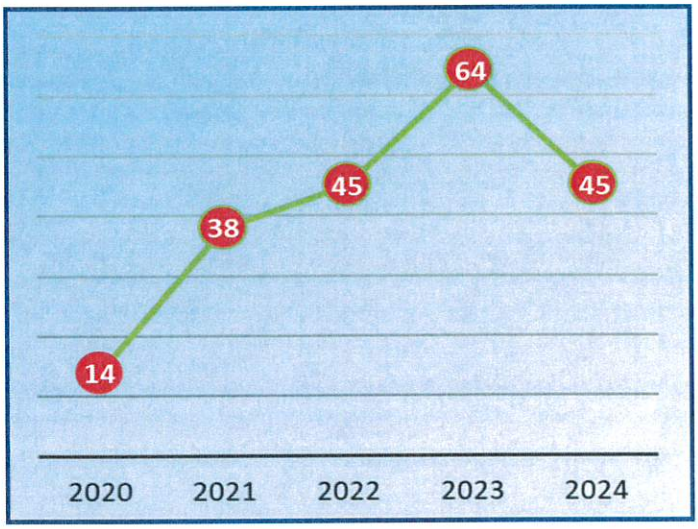

Les adoptions

En 2024, il a été comptabilisé 264 chiens entrés en fourrière (257 en 2023). Malgré, ce nombre important, la quotité proposée à l'adoption est en baisse 57 contre 62 en 2023 (-21,6 %). L'évolution des lois mises en place en matière de protection animale et les publications visibles sur les différents réseaux pour promouvoir l'importance de l'identification ont permis de restituer un grand nombre d'animaux à leur propriétaire.

En ce qui concerne les chats, ils ne sont généralement pas capturés par le service depuis la mise en place des campagnes de stérilisation. Cependant, une intervention à titre onéreux a été programmée, à la demande du secteur privé, pour pallier aux nuisances engendrées. Leur déplacement vers des structures d'accueil a permis qu'ils soient identifiés et stérilisés en vue d'une adoption.

Structures d'accueil	Chiens	chats
SPA Villeneuve-lès-Maguelone	9	
Jamais Sans Mon Chien - Béziers	25	
MARINA un refuge pour Céret	6	
SPA - Perpignan - le Refuge (66)	3	
Refuge un gite une gamelle - Perpignan	2	
APAVH - Brissac (34)	4	
Les petites pattes d'Agnès Feraud (26)	6	
Eco Sanctuaire d'Aiseirigh (23)	2	
TERRA TAO - Magalas		3
Le Chat Agathois		10
Total	**57**	**13**

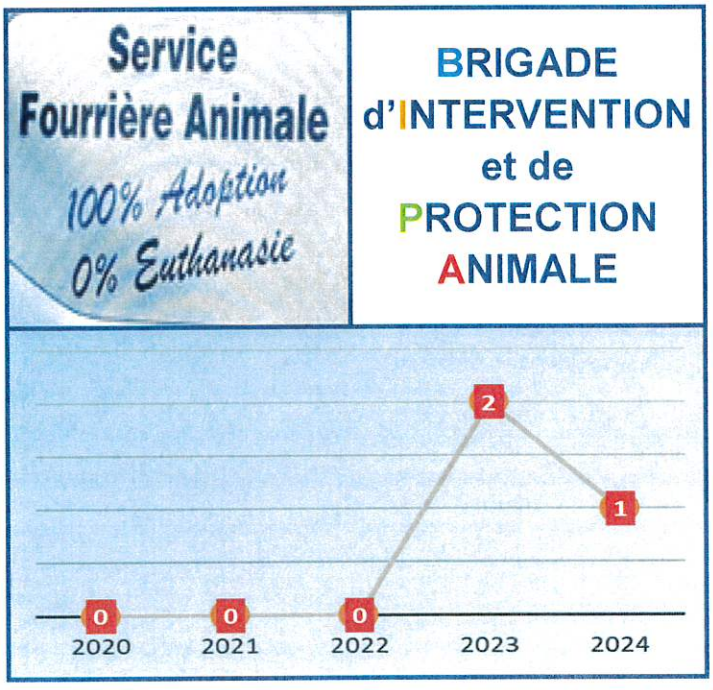

Les euthanasies

Les difficultés rencontrées dans le placement de certains chiens catégorisés afin qu'une solution alternative soit trouvée pour qu'ils pussent être proposés à l'adoption ont conduit la direction du SIVOM, suite à l'avis positif du vétérinaire sanitaire de la fourrière, à procéder à l'euthanasie d'un staff dangereux. Malgré toute l'attention qui lui a été portée pour l'éduquer et le sociabiliser, pendant plusieurs semaines, son comportement était resté très agressif envers ses congénères et l'humain.

En 2024, des animaux ont été déposés par les pompiers, en dehors des horaires d'ouverture de la fourrière, directement dans des cabinets vétérinaires conventionnés. Compte tenu de l'état sanitaire de certains d'entre eux et à l'initiative du praticien qui les a visité 3 euthanasies ont été pratiquées. Malgré les problèmes rencontrés, le SIVOM poursuit son engagement pour le « Zéro euthanasie ».

FOURRIÈRE ANIMALE (BIPA) - Le ramassage des animaux morts

Depuis juin 2012, la fourrière animale est en charge du ramassage des chiens (- de 40 kgs) et des chats morts sur le domaine public. Les interventions sont réalisées sur demandes expresses et écrites des maires ou des policiers municipaux des communes adhérentes.

Les particuliers domiciliés dans les 20 villes desservies par la fourrière peuvent bénéficier également de cette prestation pour leur animal de compagnie moyennant un coût de 100,00 € à régler dans le cadre de la régie de recette du service.

En 2024, les enlèvements de chiens sont restés stables, avec un nombre de 10 (9 en 2023). Cependant, la prise en charge des chats décédés sur le domaine public a connu une nouvelle augmentation, 107 ont été comptabilisés contre 84 en 2023. Le service a également repris, dans le cadre des accords mis en place avec les associations et les vétérinaires conventionnés, la collecte, sur demande, des chats et chiens décédés dans leurs locaux. Sur l'année, la récupération de 103 chats supplémentaires a été comptabilisée : Agde 82, Vias 15 et Florensac 6.

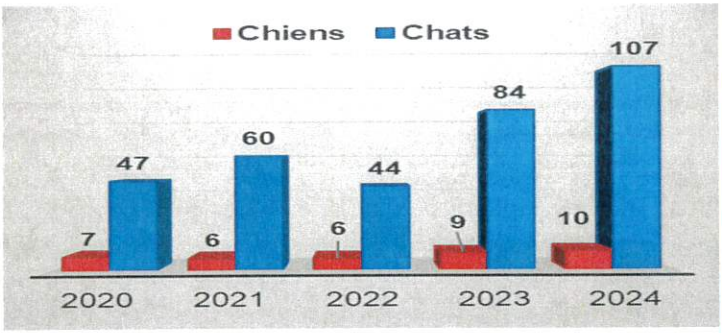

Communes	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	3	46
BESSAN		5
VIAS	4	21
AUMES		
CASTELNAU DE GUERS		1
CAUX		1
CAZOULS D'HÉRAULT		
FLORENSAC		4
MONTAGNAC		8
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE		1
NIZAS		
LÉZIGNAN LA CÈBE		1
PAULHAN	2	4
PÉZENAS	1	10
PINET		1
POMEROLS		
PORTIRAGNES		2
SAINT-THIBÉRY		
SAINT-PONS DE MAUCHIENS		1
USCLAS D'HÉRAULT		1
Totaux	10	107

- Les partenariats pour les campagnes de stérilisation des chats

Comme chaque année, le responsable de la fourrière s'est tenu à la disposition des communes et des associations pour intervenir dans le cadre des conventions avec les différentes fondations (30 millions d'amis, Brigitte Bardot…) qui permettent d'identifier et de stériliser les chats errants à moindre coût. Les communes participent à hauteur de 50%. Ce dispositif permet de limiter la prolifération et de contenir leur population.

Sur demande des référents, les agents de la fourrière apportent un soutien technique qui consiste au piégeage, à la surveillance des cages et aux divers transferts vers les vétérinaires conventionnés avant que les chats soient remis sur site. Le service est également sollicité pour un soutien logistique qui se concrétise généralement par des prêts de cage.

En 2024, la fourrière est intervenu en soutien technique sur la comme de Cazouls d'Hérault. Six chats ont été capturés et stérilisés. L'association du chat Viassois Bessanais a bénéficié d'un soutien logistique.

FOURRIÈRE ANIMALE (BIPA) - La cause animale

Les agents de la fourrière en plus de leurs missions habituelles apportent régulièrement leur soutien technique et leur collaboration sur demande de certains services de l'état par réquisition de gendarmerie ou de police. Ils sont également amenés à travailler avec les avocats et les services de probation dans le cadre des incarcérations de propriétaires d'animaux.

Le service a également été sollicité, au cours de l'année, par un cabinet d'huissier, lors d'une saisie chez un particulier pour contenir les chiens pendant l'intervention qui a été menée en binôme avec la police municipale.

Le 28 mars 2024, le responsable du service, M. Pierre Huc, s'est rendu au commissariat d'Agde à la demande de Mme Vanessa B. nouvelle référente de la police nationale, sur la commune d'Agde, pour les affaires impliquant des animaux. Il a rejoint les agents de la Brigade Environnement de la ville ainsi qu'une personne enquêtrice pour la SPA afin d'assister à une réunion d'information concernant les enquêtes relevant du domaine de la protection animale.

Toutes ces personnes sont amenées à intervenir régulièrement dans ce cadre. Après avoir évoqué les dossiers en cours, le rôle et les modalités de fonctionnement de chaque intervenant a été défini afin d'optimiser la coopération des services lors des futures opérations.

Cet échange productif sera bénéfique pour les animaux afin que leur extraction soit le moins traumatisante possible. Ce rapprochement a permis au service d'intervenir sur une affaire, à plusieurs reprises, suite à des signalements de maltraitance. 20 chiens et 29 chats ont été saisis. Après avoir séjournés, quelques jours à la fourrière animale en attendant une solution pérenne et adaptée à leur situation, les animaux ont été transférés dans des refuges (SPA de Villeneuve les Maguelone, Chats Agathois...).

À la demande de Mme Solène Monnier, déléguée du Préfet chargée des QPV (Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville), le service est également intervenu dans le cœur historique de la ville d'Agde suite à une prolifération de chats aux abords des restaurants et des magasins de métiers de bouche. Cette situation engendrait de la maltraitance pour les animaux et de l'insalubrité pour les commerces. L'action a été menée en étroite collaboration avec l'association Les chats libres de Béziers qui a pris en charge les 17 chats capturés.

FOURRIÈRE ANIMALE (BIPA) - Les actualités du service

Convention de mise à disposition du chenil en faveur de la cause animale

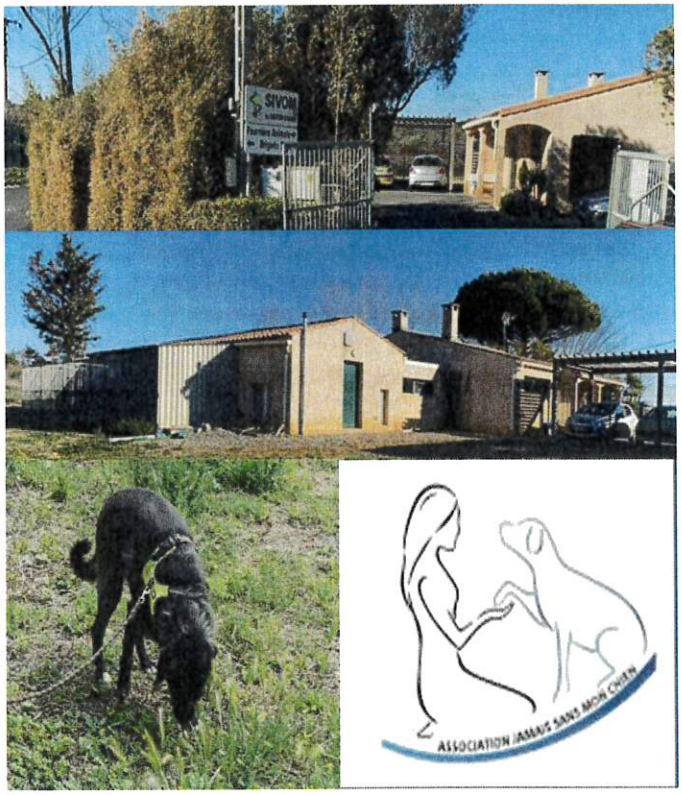

Au cours d'un échange avec l'association Jamais Sans Mon Chien basée à Béziers, cette dernière a fait savoir à la direction du syndicat qu'elle était en recherche de solution de garde ponctuelle pour des chiens en cours d'adoption pour lesquels des familles d'accueil ne peuvent répondre.

Pour apporter une solution à cette sollicitation, Madame la Présidente a proposé de mettre à disposition des boxs du chenil de la fourrière selon les disponibilités et les possibilités établies par le SIVOM dans le cadre d'un partenariat mis en place avec l'association demanderesse. Elle a ajouté que ce dispositif pourrait être étendu par la suite à d'autres associations de protection animale, sur demande.

Lors de la réunion du comité syndical, du 10 avril 2024, les délégués ont validé, à l'unanimité, cette convention pour favoriser la visibilité et le placement de chiens en attente d'un transfert vers leur nouvelle famille adoptive. Cette initiative a été mise en place, à titre onéreux, pour compenser le nettoyage et l'alimentation des animaux. Ce qui permettra de générer un complément de recette pour la fourrière animale sans que le service n'en soit trop impacté. L'association est chargée d'assurer, par le biais de bénévoles, les promenades et devra prendre en charge les soins supplémentaires nécessaires, si besoin.

Une nouvelle étape franchie pour la fourrière animale du SIVOM afin d'assurer une transition en douceur pour des animaux en attente d'adoption.

Nouvel aménagement pour le bien-être des animaux

À la demande du responsable de la fourrière, la Présidente du SIVOM, a validé l'achat de canisses qui ont été fixées, en partie haute des boxs extérieurs du chenil, pour apporter de l'ombre afin que les chiens puissent s'aérer. Une installation effectuée par les agents du service, à moindre coût, pour rendre le séjour en fourrière des animaux plus serein.

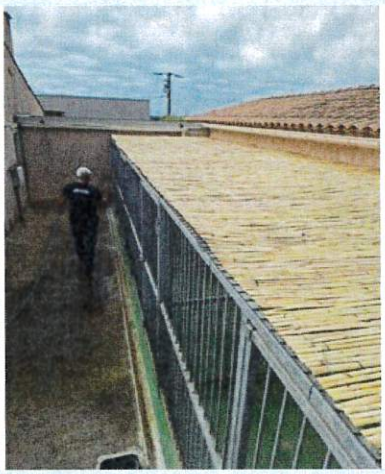

Accueil de stagiaires pendant la période estivale

Régulièrement, la direction du SIVOM est sollicitée par des jeunes en réflexion sur leur futur choix de carrière. Les demandes concernent généralement la fourrière animale pour des stages d'immersion et d'observation.

Malgré le surcroît de travail pour les agents du service lié à l'affluence des touristes, la Présidente du SIVOM, Véronique Salgas, a souhaité poursuivre l'accueil des stagiaires, pendant la période estivale.

Ces incorporations sont généralement mises en place pour une durée de deux semaines pour découvrir le métier d'agent de fourrière animale. Ce passage dans le service permet aux jeunes de se projeter, plus sereinement, vers une filière professionnelle qui leur conviendra.

Semaine Nationale du Chien

Dans le cadre de la seconde édition de la Semaine Nationale du Chien mise en place par la Centrale Canine, le samedi 28 septembre 2024 de 8h30 à 13h30, le service de la fourrière animale a participé à la Journée du Chien organisée par la ville d'AGDE au niveau du parking de la plage de la Tamarissière.

Lors de cette matinée, les propriétaires d'animaux ont pu obtenir des conseils en matière de comportement, de sociabilité et en ce qui concerne l'alimentation. Ils ont également pu échanger et partager sur les expériences vécues, au quotidien, avec leurs chiens.

Cette première manifestation a été ponctuée par une belle fréquentation du public.

Le Service Jeunesse de la ville d'Agde en visite à la fourrière

Dans la matinée du mardi 22 octobre 2024, le responsable de la fourrière animale située à Vias, M. Pierre HUC, a accueilli le Service Jeunesse de la ville d'Agde.

Après une visite de la structure, les différentes missions du métier d'agent de fourrière ont été détaillées (l'entretien du site et du chenil, les soins apportés aux animaux, la restitution au propriétaire, les transferts vers des associations partenaires pour les propositions à l'adoption).

Les participants ont pu également bénéficier d'une présentation du matériel et des méthodes utilisées pour capturer les animaux sur la voie publique.

Ce moment partagé riche en échanges a été organisé à la demande de l'animatrice Enfance et Jeuneuse de la ville d'Agde dans le cadre d'un Projet d'Engagement Citoyen, pour une sensibilisation à la cause animale mais aussi pour une découverte du métier d'agent de fourrière.

Travaux de mise en sécurité du site

Depuis la construction de la fourrière sur la commune de Vias, en 1989, la clôture qui sécurise le périmètre de la structure avait fait l'objet, jusqu'à maintenant, de quelques réparations effectuées par les agents mais il devenait urgent de la remplacer.

A cet effet, la Société AGRIPAL Clôtures est intervenue pour enlever et évacuer l'ancien barrage. Des travaux d'élagage ont été entrepris par les deux équipes d'intervenants et par les agents du service. Cette opération était nécessaire avant de creuser les tranchées destinées à recevoir la base des piquets pour installer les plaques de grillage rigide pour fermer le périmètre du site aux intrus et pour éviter d'éventuelles fugues d'animaux lors des transferts.

Les espaces sécurisés autour de la fourrière sont utilisés, pour les promenades journalières qui permettent aux chiens d'évacuer le stress lié à l'enfermement. Ces travaux ont été validés par la direction pour contribuer au bien-être de ces derniers pour qu'ils puissent continuer à gambader sans être entravés, en toute sécurité.

FOURRIÈRE ANIMALE (BIPA) - Le bilan financier 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES TOTALES : 191 600,28 €

La ventilation des dépenses du service est la suivante :

Eau, assainissement	1 260,86 €
Electricité	7 236,75 €
Gaz	3 786,26 €
Carburant	9 055,51 €
Autres fournitures non stockées	2 211,79 €
Alimentation	934,94 €
Fournitures d'entretien	1 161,57 €
Fournitures de petits équipements	241,62 €
Habillement et vêtements de travail	778,96 €
Fournitures administratives	69,18 €
Entretien de terrains	736,82 €
Entretien, réparations bâtiments publics	592,34 €
Entretien matériel roulant	2 909,00 €
Entretien autres biens mobiliers	17,55 €
Maintenance	577,13 €
Assurances multirisques	1 893,71 €
Versements à des organismes de formation	378,00 €
Divers (vétérinaires)	7 456,37 €
Voyages déplacements et missions	160,30 €
Frais de télécommunication	1 120,37 €
Taxes Foncières	171,50 €
Personnel + Charges	148 849,75 €

RECETTES TOTALES : 23 224,00 €

La ventilation des recettes du service est la suivante :

Redevances et recettes	18 198,00 €
Remboursement de personnel	5 026,00 €

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

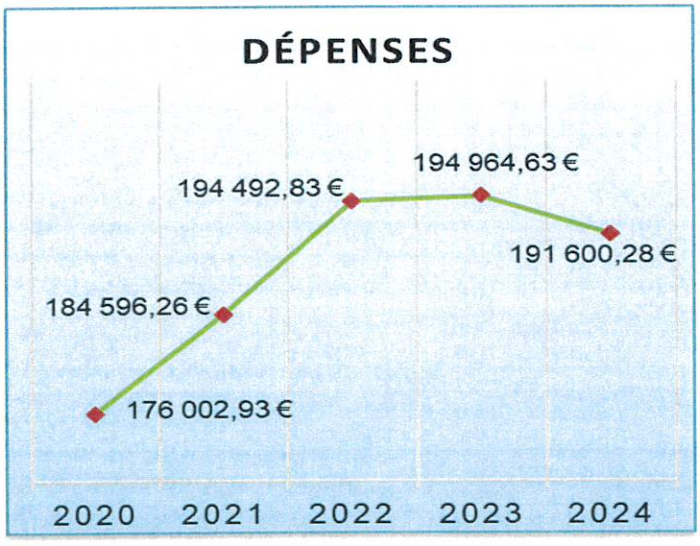

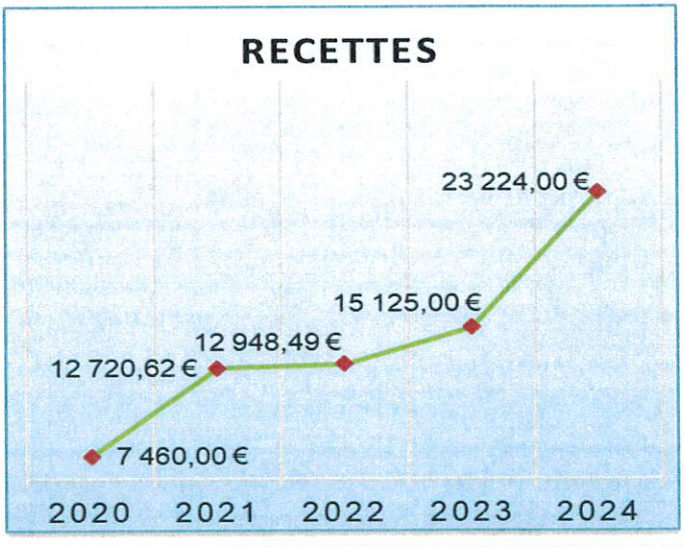

SYNTHÈSE

L'année 2024 est hétérogène. En effet, si les charges de personnel baissent (en raison du remplacement d'un titulaire par un contrat PEC), les autres dépenses augmentent significativement. Ainsi, les frais de carburant passent de 5.134,98 € à 9.055,51 €. Le service est effectivement amené à se déplacer hors département pour permettre l'adoption d'animaux non pris en charge localement. Les honoraires vétérinaires augmentent légèrement de 6.560,10 € à 7.456,37 €. La bonne nouvelle de l'année 2024 est l'augmentation constante et importante des frais de garde des animaux. La régie de recettes a encaissé en 2024 la somme de 18.198,00 € contre 15.125,00 en 2023 et même seulement 12.948,49 € en 2022.